



NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Évaluations préliminaires de la Phase 1

RÉSUMÉ DES CONSTATS ET DÉCISIONS



- **Blind River, Ontario**
- **Elliot Lake, Ontario**
- **Manitouwadge, Ontario**
- **Spanish, Ontario**
- **The North Shore, Ontario**
- **White River, Ontario**

Janvier 2015

Table des matières

Objet de ce document	3
Au sujet de la Gestion adaptative progressive	5
Une question de sûreté et de responsabilité.....	5
Fondement du plan canadien.....	5
Processus de sélection d'un site.....	6
Collectivités.....	7
Deux phases d'Évaluations préliminaires	9
Une approche intégrée.....	10
Ce que nous avons appris	13
Collectivités jugées plus susceptibles de se prêter à la mise en oeuvre du Projet de la GAP.....	20
Une base pour les études suivantes.....	21
Et maintenant	25
Étapes suivantes pour les collectivités.....	25
Un bilan continu.....	25
Poursuivre en partenariat	26

Objet de ce document

Au cours d'un dialogue pancanadien qui a duré trois ans, les Canadiens ont tracé un plan pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. Ce plan, appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), comprend une méthode et un système de gestion. Un élément important de ce plan consiste à trouver un site où établir les installations de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien en un lieu sûr au sein d'une collectivité informée et consentante.

Chargée de mettre en oeuvre la GAP, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a lancé en mai 2010 un processus de sélection d'un site visant à identifier un lieu sûr au sein d'une collectivité informée et consentante. Les principes et le cadre décisionnel utilisés pour choisir un site ont été définis au cours d'un processus de collaboration et dialogue mené en 2008 et 2009.

Le processus de sélection d'un site continue de progresser suivant une série pluriannuelle d'étapes qui visent à garantir, plus que tout, que le site choisi sera sûr, sécuritaire et qu'il répondra aux normes scientifiques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses. Depuis que le processus a été lancé, la SGDN a travaillé en collaboration avec les collectivités intéressées dans le but de déterminer si elles sont susceptibles de répondre aux exigences de sélection pour l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur et d'un Centre d'expertise, les composants clés du plan canadien.

Le processus de sélection d'un site aboutira, au terme de plusieurs phases d'évaluation de plus en plus détaillées, au choix d'un site unique où s'établiront le dépôt géologique en profondeur et le Centre d'expertise. Il faudra encore plusieurs années d'études et d'évaluations techniques, scientifiques et sociales détaillées, et des activités d'engagement additionnelles auprès des collectivités intéressées, des collectivités Premières nations et métisses et des municipalités voisines avant qu'un site de prédilection sûr puisse être confirmé pour le projet.

Considérant que 21 collectivités se sont engagées à explorer leur intérêt potentiel pour le projet et leur aptitude à l'accueillir, le processus de sélection d'un site doit prévoir une façon de centrer les efforts sur les collectivités les plus susceptibles de répondre aux exigences, jusqu'à ce qu'un site et une région de prédilection aient été déterminés. Ces décisions seront soutenues par une séquence d'évaluations et d'activités d'engagement conçues pour permettre à la SGDN et aux collectivités d'en apprendre davantage sur l'aptitude potentielle de chaque site et de déterminer s'il est indiqué de passer à la prochaine étape.

La première phase de l'Évaluation préliminaire a été entreprise sur demande dans 21 collectivités participant au processus de sélection d'un site. Elle constitue la phase initiale de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site en neuf étapes décrit dans *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*. Ces évaluations ont pour but de déterminer quelles collectivités sont les plus susceptibles de répondre aux exigences précises se rapportant aux aspects techniques et scientifiques et au bien-être de la collectivité du projet, reconnaissant que beaucoup d'autres études devront être réalisées avant que l'aptitude d'un site puisse être confirmée.

Le but de ce document est de fournir un aperçu des constats tirés de la première phase des Évaluations préliminaires récemment complétée dans six collectivités ontariennes. Quatre de ces collectivités sont situées au nord du lac Huron : Blind River, Elliot Lake, Spanish et The North Shore. Les deux autres collectivités, Manitouwadge et White River, sont situées au nord de l'Ontario, à proximité de la collectivité de Hornepayne, qui participe aussi au processus de sélection d'un site. Ce document résume les constats des évaluations et explique pourquoi la SGDN a choisi de concentrer ses efforts au cours de la prochaine phase d'études plus détaillées sur un sous-ensemble des collectivités qui sont jugées susceptibles de répondre aux exigences rigoureuses du projet.

Les résultats des Évaluations préliminaires de la Phase 1 sont consignés dans les *Rapports d'Évaluation préliminaire de la Phase 1* pour chaque collectivité. Une série de rapports complémentaires est également fournie. Ces rapports font état des constats qui se dégagent :

- des études de bureau qui explorent la possibilité de trouver un site pouvant confiner et isoler de manière sûre et sécuritaire le combustible nucléaire irradié de la population et de l'environnement pendant la très longue période requise;
- des travaux menés en collaboration avec la collectivité pour explorer la possibilité que le projet puisse s'harmoniser avec la vision à long terme de la collectivité et pour soutenir l'intérêt d'en apprendre davantage sur le projet au cours des subséquentes phases du processus en vue d'étayer les décisions informées.

À ce stade précoce du processus d'évaluation, il faut souligner qu'il faudra encore répondre à plusieurs questions au cours des travaux à venir. La SGDN travaillera avec les collectivités identifiées pour des études plus poussées à répondre à ces questions et à explorer de manière plus approfondie la possibilité qu'un site puisse répondre aux exigences de sûreté, que le projet puisse s'harmoniser avec la vision à long terme de la collectivité et que l'intérêt pour le projet puisse perdurer.

Bien qu'au cours de la première phase d'étude, l'accent était mis sur l'engagement des collectivités participant au processus de sélection d'un site de la GAP, il est entendu qu'un partenariat élargi incluant les collectivités Premières nations et métisses et les collectivités environnantes devra être établi pour que le projet puisse aller de l'avant. La nature et la forme des partenariats requis pour mettre en oeuvre la GAP commencent à émerger des travaux réalisés avec les collectivités engagées dans le processus de sélection d'un site. Ce projet n'ira de l'avant qu'avec la participation de la collectivité intéressée, des collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et des collectivités environnantes à sa mise en oeuvre.

Au sujet de la Gestion adaptative progressive

Une question de sûreté et de responsabilité

Depuis des décennies, les Canadiens utilisent l'électricité produite par les réacteurs nucléaires exploités en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Tout juste plus de 2 millions de grappes de combustible irradié ont été produites. Lorsque le combustible nucléaire irradié est retiré d'un réacteur, il est considéré comme un déchet, est radioactif et doit être géré avec soin. Bien que sa radioactivité décroisse avec le temps, sa toxicité chimique persiste, et le combustible irradié présentera un risque de santé pour la population et l'environnement pendant encore plusieurs centaines de milliers d'années. Actuellement, le combustible nucléaire irradié canadien est provisoirement entreposé en toute sûreté dans des installations autorisées situées là où le combustible irradié est généré. La mise en oeuvre d'un plan de gestion à long terme sûr et sécuritaire du combustible nucléaire irradié qui protégera la population et l'environnement est une responsabilité importante que nous partageons entre Canadiens. À travers des dialogues avec les citoyens et les peuples Premières nations et métisses de partout au Canada, la SGDN a constaté que la présente génération souhaitait agir et résoudre la question du combustible nucléaire irradié, estimant qu'il serait imprudent et injuste pour les générations futures que nous attendions plus longtemps.

La SGDN tient à reconnaître le leadership des 21 collectivités participant aux Évaluations préliminaires ainsi que leur contribution à la mise en oeuvre du plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Fondement du plan canadien

En 2007, le gouvernement du Canada a sélectionné un plan pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Ce plan, appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), inclut la mise en oeuvre d'un important projet national d'infrastructure au sein d'une collectivité informée et consentante. Le projet consiste à confiner et à isoler à long terme le combustible nucléaire irradié de la population et de l'environnement à l'intérieur d'un dépôt géologique en profondeur construit dans une formation rocheuse propice. Il inclut également la construction d'un Centre d'expertise et la mise en place d'un système de transport du combustible irradié.

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (2002), la SGDN est responsable de la mise en oeuvre du plan canadien. La SGDN s'est engagée à accomplir sa mission en collaboration avec les citoyens, les groupes ainsi que les peuples Premières nations et métis intéressés et touchés, d'une manière qui est socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable.

Aperçu de la Gestion adaptative progressive (GAP) :

- Élaborée dans le cadre d'un dialogue pancanadien poursuivi de 2002 à 2005
- Sélectionnée en tant que plan canadien en 2007 par le gouvernement du Canada, conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*
- Ses principaux éléments incluent :
 - Le confinement et l'isolement sûr et sécuritaire du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur centralisé situé dans une formation rocheuse appropriée
 - Une série d'étapes et de décisions claires qui peuvent être adaptées au fil du temps
 - Flexibilité quant au rythme et à la manière de réaliser la mise en oeuvre, selon un processus progressif de prise de décisions soutenu par un programme d'acquisition continue d'apprentissage, de recherche et de développement
 - Un processus de sélection d'un site ouvert, inclusif et équitable permettant de choisir une collectivité hôte qui soit informée et consentante
 - L'occasion pour la population et les collectivités de participer tout au long du processus de mise en oeuvre
 - La possibilité d'un entreposage provisoire à faible profondeur sur le site, au besoin (Note : l'entreposage provisoire à faible profondeur est jugé facultatif et ne fait pas actuellement partie du plan de mise en oeuvre de la SGDN)
 - Une intendance à long terme assurée par une surveillance en continu du combustible irradié
 - La possibilité de récupérer le combustible irradié pendant une période prolongée
 - Des garanties financières et un financement à long terme du programme afin que les sommes nécessaires à la gestion du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu
 - Respecter ou surpasser toutes les normes et exigences réglementaires pertinentes qui protègent la santé, la sûreté et la sécurité des êtres humains et de l'environnement
 - Appuyer l'engagement des personnes et des collectivités tout au long du processus de prise de décisions et de mise en oeuvre
 - Tenir compte des progrès technologiques, des résultats des recherches en sciences naturelles et sociales, du savoir traditionnel autochtone et des valeurs et des attentes sociétales

Processus de sélection d'un site

Dans le cadre d'un processus de collaboration mené en 2008 et en 2009, la SGDN a travaillé avec les Canadiens intéressés à l'élaboration d'un cadre décisionnel visant à choisir un site pour le projet. La SGDN décrit le processus de sélection d'un site dans le document *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*.

Ce processus est conçu pour assurer la sécurité et la protection de la population et de l'environnement. Conformément aux orientations fixées par les Canadiens, le processus de sélection d'un site est fondé sur un ensemble de principes qui reflètent les valeurs et les

priorités des Canadiens sur cette question. Le processus comporte aussi plusieurs étapes qui, selon les Canadiens, doivent faire partie intégrante de tout processus décisionnel approprié pour le Canada en cette matière. Ces étapes sont décrites dans *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*.

Des Évaluations préliminaires sont réalisées à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site. Plusieurs autres étapes doivent être complétées au cours des prochaines années avant qu'un site de prédilection puisse être identifié et qu'une évaluation environnementale et un examen réglementaire soient demandés. Les collectivités intéressées peuvent se retirer du processus de sélection d'un site en tout temps au cours du processus, jusqu'à ce qu'une entente définitive ait été signée, sous réserve du respect de toutes les exigences réglementaires et de l'obtention des approbations nécessaires.

Il est fondamental pour le processus de sélection d'un site que seule une collectivité informée et consentante puisse être choisie pour accueillir le projet, le consentement des résidents de la collectivité devant faire l'objet d'une démonstration. Le projet ne sera mis en oeuvre que dans un lieu qui pourra répondre aux exigences rigoureuses de sûreté et où le projet pourra contribuer au bien-être de la collectivité.

Collectivités

La carte de la figure 1 indique où sont situées les 21 collectivités de la Saskatchewan et de l'Ontario qui ont demandé la tenue d'Évaluations préliminaires. Ces deux provinces, en compagnie des provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick, participent au cycle du combustible nucléaire. La Saskatchewan y est associée par le biais de l'extraction de l'uranium, qui est utilisé dans la fabrication du combustible nucléaire. L'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick y participent par la production d'électricité à partir de centrales nucléaires.



Figure 1 : Collectivités ayant demandé la tenue d'Évaluations préliminaires dans le cadre du processus de sélection d'un site

Les collectivités se sont engagées dans le processus de sélection d'un site en exprimant leur intention d'en apprendre davantage sur le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et sur le Projet de la GAP (Étape 2) en réponse à une invitation ouverte.

Plusieurs collectivités ayant exprimé leur intérêt, la SGDN a entrepris une Évaluation de présélection, correspondant aux études de l'Étape 2, et a commencé à travailler avec les collectivités afin de les aider à approfondir leur apprentissage du projet et à réfléchir à leur intérêt. L'Évaluation de présélection avait pour but de déterminer, d'après les informations disponibles et cinq critères de présélection, si des conditions évidentes permettraient d'exclure une collectivité des étapes subséquentes du processus de sélection d'un site.

La SGDN a commencé à travailler avec chacune des collectivités qui ont réussi l'Évaluation de présélection et qui ont décidé de participer à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site (Évaluations préliminaires) à la réalisation d'une Évaluation préliminaire. Toutes les collectivités qui ont subi avec succès les Évaluations de présélection ont demandé la tenue d'Évaluations préliminaires.

En septembre 2012, après un préavis, la SGDN a suspendu la phase des « expressions d'intérêt » du processus de sélection d'un site afin de centrer ses efforts sur les collectivités qui avaient exprimé leur intérêt jusqu'à ce point.

Les collectivités ont entrepris leurs évaluations à différents moments. Le processus décisionnel permettant de déterminer quelles collectivités devraient faire l'objet d'études plus détaillées s'est amorcé avec les huit premières évaluations, qui se sont conclues à l'automne 2013. Le processus décisionnel s'est poursuivi, puisque des évaluations restaient à compléter dans d'autres collectivités. Le processus de sélection se poursuivra tout au long des phases d'évaluation technique et sociale de plus en plus détaillées.

Les études de l'Évaluation préliminaire de la Phase 2 dureront plusieurs années et seront réalisées au sein d'un nombre réduit de collectivités jugées particulièrement propices à accueillir le Projet de la GAP. Au cours de cette période, la SGDN, en collaboration avec les collectivités intéressées, les collectivités Premières nations et métisses ainsi que les autres collectivités environnantes, entreprendra des études sur le terrain, poursuivra les études d'ingénierie et de conception axées sur les collectivités ainsi que les activités d'engagement élargies déjà commencées.

Faisant suite aux études précédentes, la Phase 2 comprendra :

- des études géoscientifiques et environnementales préliminaires sur le terrain;
- des Évaluations préliminaires de sûreté;
- des études sociales, économiques et culturelles plus détaillées;
- des activités de sensibilisation et la poursuite de l'apprentissage et de la réflexion par la collectivité intéressée;
- l'élargissement de la portée des activités d'engagement pour inviter les collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et les municipalités environnantes à en apprendre davantage sur le projet et à participer à l'évaluation de l'aptitude de la région.

Au terme de la seconde phase d'étude, une ou possiblement deux sites de prédilection jugés potentiellement propices à l'établissement de l'installation feront l'objet de travaux de caractérisation détaillée de l'Étape 4. Cette étape comprendra des études approfondies visant à évaluer et à confirmer la sûreté, lesquelles pourraient être réalisées sur une période de trois à cinq ans ou plus. Les résultats de ces études permettront d'identifier un lieu de prédilection, qui sera ensuite soumis à un processus d'approbation réglementaire dirigé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Deux phases d'Évaluation préliminaires

Les Évaluations préliminaires abordent les facteurs et critères de sélection d'un site décrits dans le document de la SGDN *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*. Les études de l'Évaluation préliminaire de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site sont réalisées en deux phases, lesquelles offriront aux collectivités et à la SGDN l'occasion de dresser un bilan.

- **Phase 1** – Les évaluations de la Phase 1 sont réalisées dans toutes les collectivités qui ont réussi l'Évaluation de présélection et qui ont demandé la tenue d'une Évaluation

préliminaire. Cette phase comporte des études de bureau destinées à explorer la possibilité pour la collectivité de répondre aux exigences de sûreté et comprend des études relatives à l'ingénierie, à l'aptitude sur le plan géoscientifique, à l'environnement et à la sûreté ainsi qu'au transport. Cette phase inclut des activités d'apprentissage du projet à l'intention de la collectivité, d'engagement et de réflexion sur la probabilité que le projet favorise le bien-être de la collectivité et s'harmonise avec sa vision à long terme. La SGDN travaillera avec les collectivités au cours de cette phase à explorer les indices qui permettraient de déterminer s'il est possible de soutenir la volonté de leurs membres d'en apprendre davantage sur le projet au cours des subséquentes phases de travail requises pour étayer le processus décisionnel et, à un stade ultérieur, une démonstration convaincante de leur consentement. Cette phase sollicitera la participation des collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et des municipalités environnantes à un dialogue sur le projet qui se poursuivra au cours des phases futures.

- **Phase 2** – Les évaluations de la Phase 2 sont réalisées dans un nombre réduit de collectivités intéressées choisies par la SGDN d'après les résultats des études de la Phase 1. Les travaux de la Phase 2 serviront à évaluer plus avant l'aptitude potentielle des régions par le biais d'études techniques détaillées et d'études sur le terrain. Cette phase comprend une exploration plus détaillée de la possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité. La portée des activités d'apprentissage et d'engagement s'élargit pour inclure la participation des collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et des municipalités environnantes à l'exploration de la possibilité de favoriser le bien-être de la région dans son ensemble, de soutenir l'intérêt pour le projet et de travailler au fondement d'une collaboration en partenariat à la mise en oeuvre du projet. Ensemble, la SGDN, les collectivités potentiellement aptes, les collectivités Premières nations et métisses et les municipalités environnantes examineront l'aptitude de la collectivité et de la région à accueillir le Projet de la GAP.

Cette approche des évaluations en deux phases est décrite dans le document *Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle – Études de faisabilité*.

L'apprentissage tiré à ce jour des études de l'Évaluation préliminaire de la Phase 1 menées dans six collectivités est résumé dans ce document.

Une approche intégrée

La SGDN a adopté une approche intégrée pour la mise en oeuvre des Évaluations préliminaires. Comme le décrit *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*, ces évaluations explorent les volets de la sûreté et du bien-être de la collectivité par l'étude des nombreuses exigences techniques, scientifiques et sociales du projet.

Quatre questions clés ont guidé l'application des facteurs et critères de sélection d'un site au cours de cette phase initiale de l'Évaluation préliminaire et ont fait l'objet d'une réflexion de la part de la SGDN et de la collectivité. Ces questions, énoncées dans *Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle – Études de faisabilité*, seront étudiées plus avant dans le cadre des activités plus poussées menées avec les collectivités qui passeront à la Phase 2.

1. La sûreté, la sécurité et la protection de la population et de l'environnement jouent un rôle central dans le processus de sélection d'un site. **Est-il plausible qu'un site sûr puisse être trouvé?**
2. Le projet sera mis en oeuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la collectivité. **Est-il plausible que le bien-être de la collectivité soit favorisé par la mise en oeuvre du projet, et quels éléments devront être mis en place (en ce qui a trait, par exemple, aux infrastructures, aux ressources ou aux mesures de planification) pour atteindre cet objectif?**
3. À une étape ultérieure du processus, la collectivité devra démontrer qu'elle est informée et qu'elle accepte d'accueillir le projet. **Est-il plausible que les membres de la collectivité continuent d'être intéressés à explorer ce projet aux étapes subséquentes du processus de sélection d'un site?**
4. Le projet sera mis en oeuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la région environnante. **Est-il plausible que le bien-être de la région environnante soit favorisé et qu'il soit possible de jeter les bases qui permettront d'aller de l'avant avec le projet?**

Ces questions de grande portée sont abordées dans le cadre d'une série d'études illustrée dans la figure suivante.

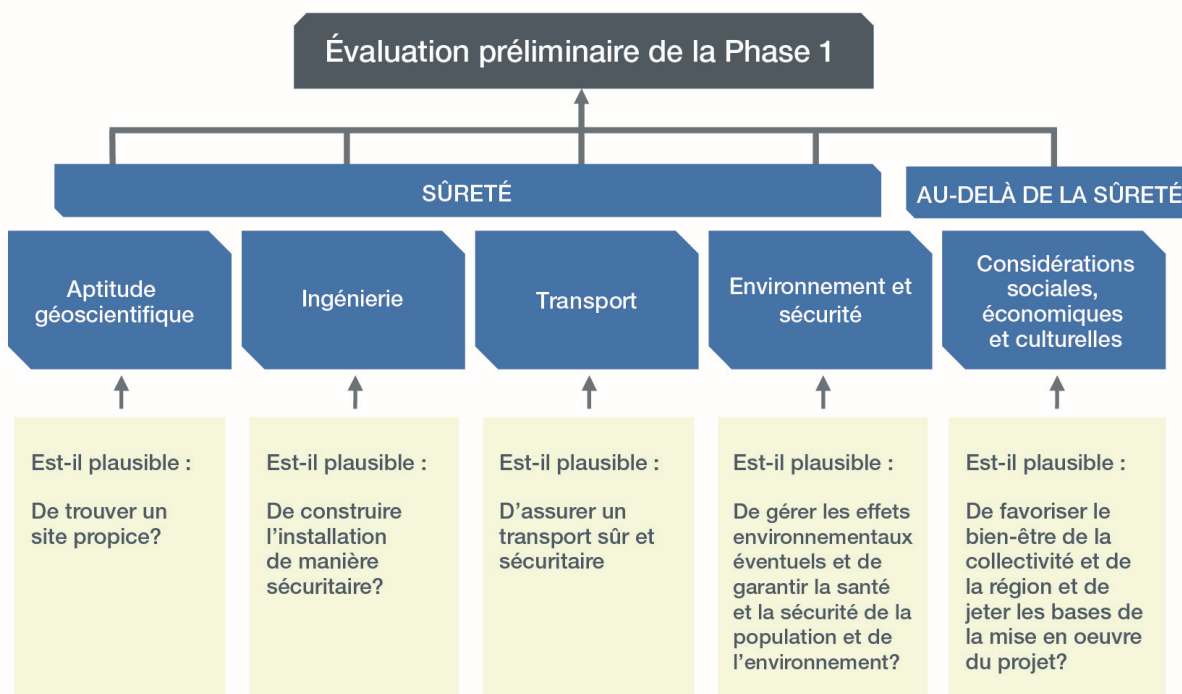


Figure 2 : Structure des Évaluations préliminaires de la Phase 1

Au cours de la Phase 1, les études ont été menées à travers un éventail d'activités. Certaines activités ont été réalisées par des experts-conseils, par exemple l'évaluation des

caractéristiques géologiques de la région, une parmi plusieurs études visant à évaluer la possibilité de trouver un site sûr. D'autres activités ont été réalisées en partenariat avec la collectivité; par exemple, explorer la possibilité que le projet soit mis en oeuvre de façon à contribuer au bien-être à long terme de la collectivité. Tout au long de cette phase, la SGDN a travaillé avec les dirigeants des collectivités à solliciter la participation des résidents et à commencer à approcher les collectivités environnantes, les peuples Premières nations et métisses, les municipalités environnantes et d'autres dans la région pour les inviter à participer aux travaux. Au cours de la Phase 2, ces études prendront de l'ampleur et comprendront des travaux sur le terrain et des activités élargies d'engagement.

Comme le décrit le processus de sélection d'un site de la SGDN, l'aptitude des sites potentiels est déterminée en fonction d'un certain nombre de critères d'évaluation, groupés selon six fonctions de sûreté qu'un site doit pouvoir assurer pour être jugé apte à accueillir le projet. Les études de l'Évaluation préliminaire de la Phase 1 ont amorcé l'exploration d'un sous-ensemble de ces facteurs par le biais d'études de bureau. Les évaluations de la Phase 2 comprendront des études sur le terrain et des forages en profondeur, lesquels permettront d'élargir l'évaluation pour mieux aborder les facteurs d'évaluation. Les six facteurs d'évaluation de la sûreté sont :

- **Confiner et isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié** : Les caractéristiques rocheuses du site sont-elles aptes à confiner et à isoler à long terme le combustible nucléaire irradié des humains, de l'environnement ainsi que des perturbations de surface causées par l'activité humaine et les événements naturels?
- **Résister aux futurs processus géologiques et aux changements climatiques à long terme** : La formation rocheuse est-elle géologiquement stable et est-il vraisemblable qu'elle le demeure à très long terme de sorte que le dépôt ne puisse être perturbé de façon appréciable par des processus géologiques et changements climatiques tels que les séismes et les cycles glaciaires?
- **Construction, exploitation et fermeture sûres du dépôt** : Les caractéristiques du site se prêtent-elles à la construction, à l'exploitation et à la fermeture sûres du dépôt?
- **Isoler le combustible irradié de l'activité humaine future** : L'intrusion humaine future (par exemple par l'exploration ou l'exploitation minière) est-elle peu probable?
- **Se prêter aux activités de caractérisation et d'interprétation des données** : L'étude et la description des conditions géologiques sont-elles praticables à une échelle suffisante pour en démontrer la sûreté à long terme?
- **Transport sûr** : Est-il possible de déterminer un itinéraire par lequel le combustible irradié pourra être acheminé de manière sûre et sécuritaire depuis les installations où il est actuellement entreposé vers le site du dépôt?

Un certain nombre de facteurs au delà de la sûreté ont été identifiés pour évaluer la possibilité que le projet puisse favoriser le bien-être de la collectivité intéressée. Les études de la Phase 1 sur le bien-être de la collectivité visent les collectivités qui ont exprimé l'intérêt d'en apprendre davantage sur le projet. Par conséquent, les études portent sur le sous-ensemble de facteurs se rapportant à la collectivité. Les études de la Phase 2 sont conçues pour élargir l'évaluation aux facteurs se rapportant à la région environnante, y compris les collectivités environnantes et les peuples autochtones. Les facteurs autres que la sûreté sont :

- Les incidences sociales, économiques et culturelles potentielles au cours de la phase de mise en oeuvre du projet, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone;
- La probabilité que la viabilité à long terme de la collectivité et de la région soit améliorée par la mise en oeuvre du projet, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone;
- La probabilité que soient évités les secteurs écologiquement vulnérables et les sites importants pour la collectivité, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone;
- La capacité des infrastructures physiques et sociales de s'adapter aux changements occasionnés par le projet;
- La possibilité d'éviter ou d'atténuer au minimum les incidences liées au transport du combustible nucléaire irradié depuis les installations d'entreposage actuelles jusqu'au site du dépôt.

Afin d'assurer une approche d'évaluation large, inclusive et holistique dans ces domaines, un cadre du bien-être de la collectivité a été défini pour aider à saisir et à évaluer les incidences potentielles du Projet de la GAP. Ce cadre est utilisé pour mieux examiner le projet, comprendre comment les collectivités et la région environnante peuvent être touchées si le projet est mis en oeuvre dans la région et relever les occasions de s'appuyer sur le projet pour atteindre les autres objectifs importants pour la population de la région. Plus tard dans le processus, l'engagement élargi pourrait faire évoluer le cadre pour inclure, par exemple, l'éclairage de la science, des modes de vie et des considérations spirituelles des Autochtones.

Ce que nous avons appris

Dans le processus de sélection d'un site de la SGDN, l'aptitude potentielle est examinée pour chacune des collectivités intéressées, par l'exploration des domaines se rapportant à la sûreté et au bien-être de la collectivité décrits à la section précédente. Un *Rapport d'Évaluation préliminaire* est publié pour chaque collectivité, réunissant les constats de chaque étude au sein d'un document unique. Pour chaque collectivité dont les évaluations de la Phase 1 ont été achevées, une série de rapports complémentaires sur les différents volets des études est également fournie.

Ce document décrit les constats tirés des études de l'Évaluation préliminaire réalisées dans **trois régions** :

- **La région du nord du lac Huron.** Les études de la Phase 1 de l'Évaluation préliminaire ont été entreprises dans cette région à la demande de quatre collectivités : la ville d'Elliot Lake, le village de Blind River, le canton de The North Shore et le village de Spanish. Pour les besoins de ces études initiales, une « Région d'étude » a été constituée pour comprendre ces quatre collectivités et la région environnante. Les limites de cette Région d'étude ont été fixées de façon à couvrir les principales particularités géologiques de ces collectivités et leurs environs.

- **Manitouwadge et la région environnante.** La région étudiée a été définie de façon à couvrir les principales particularités géologiques de la collectivité et de ses environs.
- **White River et la région environnante.** La région étudiée a été définie de façon à couvrir les principales particularités géologiques de la collectivité et de ses environs.

Les constats sont brièvement résumés ci-dessous.

1. L'évaluation géoscientifique préliminaire de bureau indique que chacune des trois régions étudiées semble compter de larges secteurs susceptibles de satisfaire aux critères d'évaluation de sites géoscientifique de la SGDN.

▪ **L'aptitude géoscientifique – Potentielle de trouver un site à la géologie appropriée**

L'aptitude géoscientifique est le premier facteur considéré dans l'identification des collectivités et des régions en vue des études approfondies, puisqu'aucune décision ne sera prise au détriment de la sûreté. L'aptitude géoscientifique des régions étudiées a été évaluée à l'aide d'un large éventail de sources de données disponibles, y compris des levés géophysiques, des cartes géologiques, des rapports et papiers techniques et des bases de données géoscientifiques gouvernementales.

Bien que les trois régions étudiées sont situées dans la roche cristalline du Bouclier canadien, elles présentent des particularités géologiques relativement diverses. À ce stade du processus d'évaluation des sites, les évaluations indiquent que chaque région d'étude compte de larges secteurs susceptibles de satisfaire aux critères géoscientifiques de sûreté associés à l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur. Toutefois, l'évaluation a permis d'identifier divers degrés de complexité géoscientifique et d'incertitude entre les collectivités, lesquels sont le reflet de leurs particularités géologiques et de leurs passés structuraux particuliers. Les principales caractéristiques géoscientifiques qui devront être approfondies par le biais d'études plus détaillées et d'investigations de terrain se rapportent à :

- Les caractéristiques géologiques pertinentes à l'évaluation de la fonction de confinement et d'isolement de la roche hôte potentielle, y compris le type de roche, l'homogénéité lithologique, l'épaisseur et l'étendue latérale.
- L'influence potentielle des structures connues et interprétées telles que les fractures, les failles et les dykes sur l'intégrité des roches hôtes et la capacité de trouver des secteurs comptant un volume suffisant de roche propice.
- L'incidence potentielle des conditions de surface au sein des régions candidates sur la caractérisation des sites et sur la construction d'un dépôt. Celles-ci incluent la répartition et l'épaisseur des morts-terrains (sols superficiels), la topographie et les étendues d'eaux superficielles.
- La probabilité que le dépôt puisse être perturbé par l'activité humaine reliée à l'exploration et à l'exploitation des ressources naturelles.

Les incertitudes par rapport à ces facteurs et à chacune des collectivités sont décrites en détail dans la série de rapports d'évaluation géoscientifique complétés pour chaque région étudiée.

2. Selon les études de l'Évaluation préliminaire, les exigences du projet pourraient être remplies pour trois domaines reliés à la sûreté.

À ce stade précoce de l'évaluation, les études indiquent que chacune des régions est susceptible de répondre aux exigences de sûreté se rapportant à l'ingénierie, au transport, et à l'environnement et la sûreté.

- **Ingénierie – Chacune des trois régions étudiées est susceptible de répondre aux exigences se rapportant à la construction sécuritaire de l'installation**

Les évaluations complétées jusqu'à maintenant indiquent que, sur le plan de l'ingénierie, il est plausible de pouvoir construire l'installation dans chacune des trois régions.

- **Transport – Il existe le potentiel de répondre aux exigences liées à la sûreté et à la sécurité du transport du combustible nucléaire irradié vers un site dans chacune des trois régions**

Sur le plan technique, il est plausible de pouvoir transporter en toute sûreté et sécurité le combustible nucléaire irradié des installations d'entreposage provisoire actuelles à chacune des trois régions. À ce stade précoce de l'évaluation, les trois régions sont susceptibles de répondre aux exigences techniques de transport du projet. La sûreté radiologique est assurée par le robuste colis de transport.

Le transport est un élément important du projet et fera l'objet de l'engagement public pour approfondir les considérations sociales. On prévoit que certains groupes et individus auront des questions, des préoccupations et des préférences qu'ils voudront voir prises en compte en tant que les évaluations continuent dans la seconde phase d'étude et d'engagement. Les considérations sociales seront abordées lors de la prochaine phase des travaux.

- **Environnement et sûreté – Les trois régions sont susceptibles de répondre aux exigences se rapportant à la gestion des incidences environnementales et à la protection de la population et de l'environnement**

À ce stade précoce, les Évaluations préliminaires relatives à l'environnement et à la sûreté n'ont pas relevé de conditions évidentes pouvant exclure l'établissement du dépôt au sein d'une des trois régions étudiées. Pour les collectivités et les régions qui passeront à la Phase 2 de l'Évaluation préliminaire, les caractéristiques environnementales des régions candidates seront importantes pour guider l'identification de secteurs plus précis se prêtant à l'établissement du dépôt.

L'avis de la collectivité locale et les études sur le terrain seront essentiels à la Phase 2 pour mieux comprendre et caractériser les conditions environnementales locales. Travaillant en collaboration avec les aînés locaux, la SGDN s'efforcera également d'approfondir le savoir traditionnel autochtone pour mieux comprendre la région.

Peu importe où sera logé le projet, il y aura des incidences environnementales à gérer et à pallier. Plusieurs de ces incidences ressembleraient à celles d'un important projet industriel ou minier. Les incidences potentielles seraient gérées ou atténuées par le biais du choix du site, des caractéristiques conceptuelles, des pratiques d'exploitation et d'un plan de surveillance et de gestion environnementales.

À ce stade précoce d'évaluation, les trois régions sont jugées susceptibles de répondre aux exigences du projet se rapportant à l'environnement et à la sûreté. Les considérations sociales seront examinées plus à fond au cours de la prochaine phase des travaux avec les collectivités et les régions qui continuent de participer au processus.

3. Selon les études de l'Évaluation préliminaire, la mise en oeuvre du projet est susceptible de favoriser le bien-être des collectivités de Blind River, d'Elliot Lake, de Manitouwadge, de Spanish, de The North Shore et de White River. Toutefois, le projet s'harmoniserait plus étroitement avec la vision de certaines de ces collectivités.

▪ **Bien-être de la collectivité – Possibilité de favoriser le bien-être**

Les évaluations de la Phase 1 semblent indiquer que chacune des six collectivités est susceptible de tirer des retombées très substantielles de la mise en oeuvre du Projet de la GAP et d'atteindre des objectifs locaux importants. Toutefois, des différences ont été notées entre les collectivités.

La possibilité d'en tirer profit : L'occasion pour les trois collectivités de tirer profit du projet découle du fait que le projet sera un catalyseur de croissance économique, laquelle devrait aider les collectivités à atteindre leurs autres objectifs. L'afflux de population et l'activité économique qui accompagneront le projet sont susceptibles de renforcer l'infrastructure de la collectivité, d'améliorer les services et d'accroître la population. Le Projet de la GAP serait mis en oeuvre sur plusieurs décennies et contribuerait à la viabilité de la collectivité sur une longue période.

À l'instar d'autres projets d'envergure, le Projet de la GAP créerait des emplois directs, indirects et induits dans la collectivité et la région. Ces emplois aideraient la collectivité à retenir et à accroître sa population, ainsi qu'à développer son économie. Une population accrue dynamiserait la collectivité et susciterait des retombées en matière de croissance et de développement économique. L'offre de compétences et de main-d'oeuvre dans la collectivité se diversifierait et se bonifierait probablement avec l'accroissement de la population et par suite des occasions nouvelles et différentes engendrées par le projet. Une population accrue aiderait à son tour la collectivité à atteindre ses objectifs éducationnels grâce à la hausse des effectifs, qui contribuerait à soutenir les écoles existantes et à créer le fondement financier requis pour améliorer les occasions éducatives au sein de la collectivité. Un nombre accru de foyers et des dépenses plus élevées ouvriraient des débouchés aux entreprises locales sollicitées pour répondre aux besoins d'une population croissance et plus prospère.

Sur le plan des finances de la collectivité, l'assiette fiscale s'accroîtrait probablement et serait plus équitablement répartie entre les différents éléments industriels, résidentiels et commerciaux. Le financement et la participation accrues permettraient à la collectivité d'améliorer et d'élargir la gamme des services de santé et des programmes récréatifs et sociaux. Le projet contribuerait sans doute à consolider l'assise démographique de la collectivité par la rétention des jeunes familles et des jeunes en général et par l'augmentation de la capacité de la collectivité de soutenir sa population d'âge moyen et ses aînées.

La vision et les objectifs à long terme de chacune des six collectivités comprennent le développement économique, la croissance démographique et/ou la diversification. Chaque collectivité tirerait profit du projet dans ces domaines.

En ce qui concerne Blind River et Elliot Lake, le Projet de la GAP est fortement susceptible de s'harmoniser avec les valeurs et les objectifs de la collectivité, tels qu'ils ont été compris par la SGDN. Le projet est susceptible de favoriser plusieurs objectifs établis par ces collectivités. Le Projet de la GAP générerait une croissance démographique et économique et fournirait des ressources humaines et fiscales qui contribueraient à façonner l'avenir et le bien-être de chaque collectivité en fonction du plan qu'elle s'est donné.

Concernant Manitouwadge, les études de l'Évaluation préliminaire de la Phase 1 semblent indiquer que le Projet de la GAP est fortement susceptible d'aider la collectivité à réaliser ses aspirations, notamment en ce qui concerne sa volonté de développement durable, de diversification et de stabilité de l'économie. Les résidents et les dirigeants estiment que le projet contribuerait à atteindre le niveau global de développement souhaité par la collectivité. On prévoit que le projet aurait une influence positive sur la dynamique de la collectivité en établissant une base démographique plus stable, en soutenant la rétention des jeunes familles et en l'aidant à soutenir sa population d'âge moyen et ses aînés. Le Projet de la GAP serait compatible avec les aspirations de Manitouwadge en matière de croissance, d'emploi local et de développement économique.

Concernant Spanish et The North Shore, les Évaluations préliminaires de la Phase 1 semblent indiquer que le Projet de la GAP est relativement susceptible de les aider à réaliser leurs aspirations et de promouvoir leur bien-être, tels qu'ils ont été définis par ces collectivités. Il favoriserait la croissance économique et démographique et permettrait d'équilibrer davantage le profil démographique de la collectivité. Toutefois, le Projet de la GAP ne semble que convenir partiellement à ces collectivités. Bien que le Projet de la GAP soit susceptible de favoriser leur bien-être, une certaine incertitude demeure quant à savoir si la mise en oeuvre du Projet de la GAP autour de Spanish ou de The North Shore leur permettrait de conserver le caractère de petite ville désiré par la collectivité.

Les Évaluations préliminaires de la Phase 1 indiquent que le projet est fortement susceptible de s'harmoniser avec les aspirations de White River, y compris le désir de croissance et de stabilité de la collectivité. Le projet favoriserait la croissance démographique et offrirait d'excellentes perspectives d'emploi et de développement économique. Les services d'éducation et de santé s'amélioreraient. Le financement accru associé à l'élargissement de l'assiette fiscale assurerait à White River les ressources financières nécessaires pour mieux soutenir ses projets d'infrastructure, le développement de ses services éducatifs, ses installations et programmes communautaires et récréatifs ainsi que ses services et organismes sociaux.

Nord du Huron - Harmonisation du projet avec la région : Les Évaluations préliminaires de la Phase 1 ont identifié que les terres plus susceptibles de répondre aux exigences techniques de sûreté du projet sont situées à l'extérieur des limites municipales des quatre collectivités intéressées qui participent au processus de sélection d'un site dans cette région.

Les quatre collectivités intéressées sont contiguës et à proximité des formations rocheuses potentiellement propices. Par conséquent, les évaluations ont servi à répondre à une question additionnelle pour les collectivités de cette région : « Laquelle de ces collectivités serait la plus apte à être le centre des activités associées au projet, étant entendu que les quatre collectivités intéressées bénéficieraient du projet s'il devait être mis en oeuvre dans la région? »

Les Évaluations préliminaires de la Phase 1 indiquent que le projet est susceptible de s'harmoniser avec les aspirations de chacune des quatre collectivités de la région du Nord du lac Huron. Toutefois, cette harmonisation apparaît d'être plus forte pour les collectivités de Blind River et d'Elliot Lake que pour celles de Spanish et de The North Shore. Les Évaluations préliminaires indiquent que le caractère souhaité pour chacune des quatre collectivités serait mieux préservé si les activités liées au projet étaient concentrées autour de Blind River ou d'Elliot Lake.

Comme nous l'avons décrit plus haut, les études de l'Évaluation préliminaire indiquent que le Projet de la GAP est relativement susceptible de permettre aux collectivités de Spanish et de The North Shore de réaliser leurs aspirations et de favoriser leur bien-être, tel qu'il a été défini par ces collectivités. Il favoriserait la croissance économique et démographique et permettrait d'équilibrer davantage le profil démographique de la collectivité. Toutefois, le Projet de la GAP ne semble que convenir partiellement à ces collectivités. Bien que le Projet de la GAP soit susceptible de favoriser leur bien-être, une certaine incertitude demeure quant à savoir si la mise en oeuvre du projet autour de Spanish ou de The North Shore leur permettrait de conserver le caractère de petite ville désiré par la collectivité.

La collectivité de Spanish reconnaît et prise son caractère de petite ville, ayant accès aux services offerts par les collectivités plus grandes de Blind River et d'Elliot Lake. Si les activités liées au Projet de la GAP dans la région étaient concentrées à Spanish, l'ampleur de la croissance et du développement pourrait ne pas convenir au caractère de petite ville auquel tiennent ses résidents et pourrait être incompatible avec plusieurs aspirations des résidents de la collectivité. Aussi, bien que le canton de The North Shore souhaite sa part de développement économique, ce développement devrait être conforme à la volonté locale de maintenir le caractère et l'aspect ruraux de la collectivité. La croissance et le développement à une échelle non conforme au caractère de petite ville rurale désiré par les résidents seraient incompatibles avec les aspirations globales de la collectivité.

Le caractère général de chacune de ces deux collectivités serait plus fortement favorisé si les activités liées au projet se concentraient dans une collectivité voisine dans région. Suivant un tel scénario, la collectivité serait en mesure de travailler avec la SGDN et de participer au projet dans un contexte régional. Cette approche contribuerait à réduire au minimum les divisions locales potentielles concernant l'évolution du caractère de la collectivité qui pourrait survenir si les activités du projet s'y concentraient. En même temps, elle permettrait à la municipalité de participer au Projet de la GAP et de bénéficier d'une croissance économique et d'une diversification démographique conforme au caractère que souhaite préserver la collectivité.

- **Intérêt – Possibilité de maintenir la volonté d’apprendre**

Les évaluations indiquent que chacune des six collectivités est au moins quelque peu susceptible de pouvoir maintenir la volonté d’en apprendre davantage sur le projet pendant une période prolongée.

Au cours des évaluations de la Phase 1, la SGDN a engagée avec un large éventail de leaders et de résidents de ces collectivités et a pris connaissance de leurs réflexions sur le Projet de la GAP. Par le biais de ces interactions, la SGDN a acquis une compréhension préliminaire de la possibilité de soutenir l’intérêt et l’apprentissage au sein de chaque collectivité au cours de la période prolongée au cours de laquelle les études plus détaillées seraient réalisées.

Le processus de sélection d’un site encourage les collectivités à en apprendre davantage sur le projet et à réfléchir à leur intérêt à chaque phase d’étude, et de façon de plus en plus détaillée au fur et à mesure de l’avancement des travaux. Au fil de ce processus d’apprentissage et de dialogue, les membres des collectivités ont, bien sûr, exprimé des préoccupations et des questions concernant la sécurité de la population et de l’environnement, et concernant la façon dont le projet pourrait aider ces collectivités à forger l’avenir qu’elles ont entrevu pour elles-mêmes. Ces questions et préoccupations devront être explorées et prises en compte de manière plus approfondie si le projet se poursuit dans la région.

- **Bien-être et intérêt de la région environnante – Possibilité de favoriser le bien-être des collectivités de la région environnante et de maintenir leur volonté d’apprendre**

La mise en oeuvre du Projet de la GAP nécessite un partenariat à long terme, s’établissant initialement avec la collectivité intéressée et s’étendant ensuite seulement aux collectivités Premières nations et métisses et aux municipalités environnantes. L’engagement des collectivités Premières nations et métisses et des municipalités environnantes est à un stade très peu avancé et fera partie intégrante des évaluations de la Phase 2 réalisées dans le nombre réduit de collectivités qui auront été identifiées pour passer aux études plus détaillées. L’harmonisation du projet avec, d’une part, les valeurs, les priorités et les objectifs des collectivités Premières nations et métisses et des municipalités environnantes et, d’autre part, leur volonté d’apprendre sera ultimement une considération cruciale dans l’évaluation de l’aptitude de tout site. Ce projet n’ira de l’avant qu’avec la collaboration de la collectivité intéressée, des collectivités Premières nations et métisses et des municipalités environnantes à sa mise en oeuvre.

À ce stade précoce d’évaluation, l’accent a été mis sur aider la collectivité intéressée à réfléchir à sa vision, à la possibilité que le Projet de la GAP a le potentiel de s’harmoniser avec cette vision et à sa volonté d’explorer plus avant le projet. Pendant que chacune des collectivités réfléchissait à sa volonté de continuer à participer au processus ou à s’en retirer, des efforts limités ont été mis à approcher et à engager les collectivités Premières nations et métisses et les municipalités environnantes. En se guidant sur cette mobilisation préliminaire limitée, la SGDN a examiné la possibilité qui existe d’engager la participation des collectivités Premières nations et métisses et des municipalités environnantes aux étapes subséquentes du processus.

Collectivités jugées plus susceptibles de se prêter à la mise en oeuvre du Projet de la GAP

Lorsque les constats des évaluations des de ces six collectivités ont été pris en compte, quatre collectivités se sont montrées fortement susceptibles de répondre aux exigences du Projet de la GAP. Ces collectivités pourront faire l'objet d'études plus détaillées visant à explorer plus à fond leur aptitude à accueillir le projet :

- Blind River, Ontario
- Elliot Lake, Ontario
- Manitouwadge, Ontario
- White River, Ontario

L'objectif des études de la Phase 2 continuera donc avec ce nombre réduit de collectivités intéressées, où la probabilité de pouvoir répondre au large éventail d'exigences du projet semble élevée et où le processus de dialogue et d'apprentissage semble pouvoir se poursuivre.

Pour chacune de ces collectivités, les questions clés décrites plus haut sont susceptibles de recevoir une réponse affirmative. En bref, les études de l'Évaluation préliminaire menées jusqu'à maintenant indiquent, sous divers perspectives, que ces collectivités sont susceptibles de pouvoir se prêter à la mise en oeuvre du projet.

1. Il est plausible de pouvoir trouver un site sûr dans la région.
 - Il est plausible de pouvoir trouver un site dont la géologie est propice.
 - Il est plausible de pouvoir construire de manière sécuritaire l'installation sur le site potentiel.
 - Il est plausible de pouvoir l'acheminer de manière sûre et sécuritaire vers la région.
 - Il est plausible de pouvoir gérer les incidences environnementales qui se présenteront et de pouvoir assurer la protection de la population et de l'environnement.
2. Il est plausible de favoriser le bien-être dans chaque collectivité par la mise en oeuvre du projet.
3. Il est plausible de maintenir la volonté d'en apprendre davantage sur le projet dans chaque collectivité.
4. Il est plausible de favoriser le bien-être de la région environnante par la mise en oeuvre du projet et à maintenir la volonté de la collectivité d'en apprendre davantage.

Pour chacune de ces collectivités choisies pour les études suivantes :

- Il est plausible de trouver au sein de la collectivité un site sûr pour le Projet de la GAP qui permettrait d'assurer la protection de la population et de l'environnement, maintenant et dans le futur.
- Sur le plan technique, il est plausible que le combustible nucléaire irradié puisse être acheminé de manière sûre depuis les sites d'entreposage actuels vers ces régions.

- Il est plausible de pouvoir trouver un site qui ne nuira pas aux options futures en ce qui a trait aux autres activités importantes pour la collectivité et la région. En d'autres termes, si une de ces régions devait être choisie pour le Projet de la GAP, il est probable que l'on puisse y trouver un site approprié sur le plan géologique et environnemental qui ne compromettrait aucunement les objectifs à long terme et les usages futurs des terres et des ressources jugés importants aujourd'hui par la collectivité.
- Il est très probable que l'intérêt pour le projet se maintienne dans la collectivité locale. Des indices permettent d'entrevoir une volonté soutenue de progresser à travers les diverses étapes du processus de sélection d'un site de la SGDN.
- D'après les activités très limitées d'engagement menées jusqu'à maintenant, il est très plausible d'envisager un intérêt soutenu dans la région environnante, alimenté par des activités d'apprentissage et des discussions sur les implications du Projet de la GAP et sur l'aptitude de la région et pour en discuter.
- Il semble plausible que le Projet de la GAP favorise le bien-être de la région. Si les installations de la GAP devaient être situées au sein d'une de ces collectivités ou à proximité, la collectivité et plusieurs collectivités de la région connaîtraient un développement économique et une croissance considérables. Ce développement et cette croissance sont susceptibles de s'harmoniser avec leurs aspirations collectives.

En résumé, il apparaît que les collectivités de Blind River, d'Elliot Lake, de Manitouwadge et de White River sont susceptibles de répondre aux exigences techniques précises destinées à garantir la sûreté du dépôt. Ces quatre collectivités possèdent des visions et des aspirations à long terme qui semblent pouvoir bien s'harmoniser avec la mise en oeuvre du Projet de la GAP. Dans chacune d'elles, il est plausible qu'une forte volonté de continuer de participer au projet et de l'explorer puisse être soutenue, et il est plausible de pouvoir engager la région environnante à en apprendre davantage sur le projet et à participer au processus décisionnel.

Un compte rendu complet des constats d'évaluation est présenté dans les rapports d'évaluation des collectivités.

Une base pour les études suivantes

Il est important de souligner que les collectivités jugées propices à la réalisation des études de la Phase 2 *n'ont pas* été jugées aptes à accueillir le Projet de la GAP. De plus, aucune collectivité n'a confirmé son consentement à accueillir le projet.

Sur le plan de la sûreté, il faudra encore plusieurs années d'études sur le terrain et d'évaluations détaillées de sites avant que la SGDN, la collectivité et les autorités de réglementation puissent être satisfait qu'un site soit sûr. En attendant, il reste encore beaucoup d'informations à colliger, de données à analyser, de questions à résoudre et d'incertitudes à explorer en collaboration avec les collectivités pour mieux comprendre la possibilité pour les sites de répondre aux exigences. D'autres questions de recherche seront examinées à la Phase 2 pour étudier de manière plus approfondie la gamme de considérations géoscientifiques, environnementales, de transport, d'ingénierie, ainsi que l'intégration du savoir traditionnel autochtone, lesquelles sont essentielles à l'évaluation de l'aptitude d'un site et pour en garantir la sûreté.

À ce stade précoce du processus, les collectivités continuent d'apprendre et d'engager avec leurs membres et avec les voisins. Il faudra encore beaucoup de temps et de réflexion avant

qu'elles puissent déterminer de façon éclairée si le Projet de la GAP peut contribuer de façon positive au bien-être à long terme de la région et si elles consentent à l'accueillir.

Les études plus détaillées prévues à la Phase 2 permettront à la SGDN et aux collectivités d'acquérir une compréhension élargie de l'aptitude potentielle des sites. Par exemple, les études géologiques sur le terrain révéleront des informations supplémentaires importantes sur chaque site, qui seront utilisées pour évaluer les incertitudes géoscientifiques résiduelles relevées au cours des études de la Phase 1 et apporter un éclairage plus précis sur les caractéristiques géoscientifiques des collectivités. En ce qui a trait au bien-être de la collectivité, les premiers dialogues de la Phase 1 ont révélé d'importantes priorités, préoccupations et difficultés propres à chaque collectivité, qu'il sera important d'aborder au cours des phases subséquentes des travaux. D'autres domaines d'incertitude et occasions d'études détaillées devraient se révéler au fil de la collaboration poursuivie entre la SGDN et les collectivités et de la progression du processus.

Des exemples illustrant la gamme et le type d'incertitudes ainsi que de sujets supplémentaires d'étude et de dialogue sont fournis ci-dessous.

Considérations géoscientifiques

Les études géoscientifiques indiquent que bien que les régions du Nord du lac Huron, de Manitouwadge et de White River semblent contenir de grands secteurs exhibant des caractéristiques géoscientifiques favorables, des incertitudes inhérentes doivent être dissipées au cours d'étapes subséquentes du processus d'évaluation des sites.

Les activités de la Phase 2 serviront à évaluer les incertitudes géoscientifiques résiduelles et fourniront des informations supplémentaires qui pourront être utilisées pour évaluer et comparer l'aptitude potentielle des collectivités. Certains aspects des travaux devront s'harmoniser avec l'avis des collectivités intéressées, dont le volet de la participation des collectivités Premières nations et métisses. La participation des collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et des municipalités environnantes est un élément clé de la planification et de la mise en oeuvre des études sur le terrain de la Phase 2.

Environnement et Sûreté

Les études environnementales et de sûreté menées à ce jour indiquent qu'il est plausible que le projet puisse être mis en oeuvre en toute sûreté et d'une manière qui respecte l'environnement dans chacune des régions étudiées. Bien que l'évaluation ait relevé certains secteurs géographiques qui seraient exclus, étant donné qu'ils contiennent des parcs ou des aires protégées, une évaluation environnementale plus approfondie sera nécessaire une fois que des secteurs potentiels plus précis auront été identifiés. Ces études pourraient aboutir à l'exclusion d'autres secteurs d'après des critères tels que la présence de voies migratoires, la proximité d'habitats importants et la sensibilité culturelle. Des discussions avec les collectivités intéressées, les collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et les municipalités environnantes, ainsi que des études sur le terrain, devront être menées pour caractériser de manière exhaustive les conditions environnementales de ces secteurs potentiels ciblés.

Au cours de la Phase 2, les évaluations environnementales et de sûreté devront tenir compte de l'avis de la collectivité intéressée, les collectivités Premières nations et métisses et les municipalités environnantes. Il faudra pour cela que la SGDN engage ces groupes et travaille à

renforcer leurs capacités pour leur permettre d'émettre ces avis, y compris des avis basés sur le savoir traditionnel autochtone. L'avis des collectivités situées le long des possibles itinéraires de transport, lesquelles forment un groupe partageant un même intérêt, devra également être pris en compte. Les activités de la Phase 2 aborderont ces incertitudes et fourniront des informations additionnelles qui pourront être utilisées pour évaluer et comparer l'aptitude potentielle des collectivités.

Transport

Les études sur le transport menées à ce jour indiquent qu'il est techniquement plausible d'acheminer en toute sûreté le combustible nucléaire irradié depuis les sites de gestion provisoires, où il est actuellement entreposé, vers chacune des régions étudiées. Le transport supposera le parcours de grandes distances entre certains des sites d'entreposage provisoires actuels, où une faible quantité de combustible nucléaire irradié est actuellement entreposée, et ces collectivités. D'autres travaux devront être effectués pour préciser et développer pour chaque site des routes et modes de transport qui répondront aux critères techniques détaillés de sûreté.

Au cours de la Phase 2, la planification et l'évaluation du transport devront tenir compte de l'avis de la collectivité, ce qui supposera :

- de tenir compte de ses valeurs et préférences sociales ainsi que de comprendre et de répondre à ses questions et ses préoccupations d'ordre social;
- de comprendre et de traiter les questions réglementaires relatives aux routes de transport dans plusieurs provinces, dont le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario;
- de tenir compte de l'avis des collectivités situées le long des parcours de transport, lesquelles forment un groupe partageant un même intérêt, concernant les itinéraires de transport possibles.

Les activités de la Phase 2 traiteront de ces incertitudes et fourniront des informations additionnelles qui pourront être utilisées pour évaluer et comparer l'aptitude potentielle des collectivités.

Bien-être de la collectivité, intérêt et consentement possible

Les études d'Évaluation préliminaire menées à ce jour indiquent qu'il est plausible que le bien-être de la collectivité puisse être favorisé, que son intérêt puisse se maintenir et que les collectivités Premières nations et métisses et les municipalités environnantes puissent être engagées à participer à l'évaluation de l'aptitude des sites à accueillir le Projet de la GAP. Blind River, Elliot Lake, Manitouwadge et White River semblent très susceptibles de répondre aux exigences dans ce domaine.

Les principaux déterminants de l'aptitude à accueillir le projet incluent les décisions que prendront les personnes concernées au sujet de l'apprentissage du projet, la possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité et de la région et, ultimement, la possibilité qu'elles consentent à accueillir le projet et à soutenir sa mise en oeuvre. Pour bien mesurer l'aptitude d'une collectivité et d'une région à accueillir le projet, les activités d'engagement devront se poursuivre et s'élargir pour inviter les peuples Premières nations et métisses potentiellement touchés et les municipalités environnantes à en apprendre davantage et à participer au processus de décision.

Pour toutes les collectivités qui passeront à la seconde phase d'études, il faudra aborder un certain nombre de questions importantes et y répondre :

- Parmi les secteurs étendus potentiels repérés dans les collectivités, peut-on délimiter des secteurs plus précis qui seraient en outre socialement acceptables?
 - Les secteurs hôtes potentiels identifiés par le biais d'études scientifiques et techniques doivent aussi être évalués par les collectivités sur le plan de l'acceptabilité sociale.
 - Pour chacune des régions étudiées, la discussion devra s'élargir pour inclure les collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et les municipalités environnantes, qui auront leurs propres points de vue à apporter. Au cours de ces travaux futurs, il sera important d'intégrer le savoir traditionnel autochtone aux travaux de sélection et d'évaluation des sites potentiels.
- Peut-on concevoir un plan de mise en oeuvre (traitant des éléments tels que l'ingénierie, la logistique et/ou le bien-être de la collectivité) qui garantirait la sûreté, s'harmoniserait avec les aspirations de la collectivité et de la région et serait économiquement viable?
 - Le processus de sélection d'un site engage à une planification partagée pour s'assurer, dans la mesure du possible, que les besoins et les attentes de la collectivité sont compris et pris en compte dans la conception des plans de mise en oeuvre.
 - La SGDN et les collectivités devront approfondir en détail les avantages potentiels du projet et la façon dont les incidences négatives potentielles associées à la mise en oeuvre du projet peuvent être gérées pour chaque secteur délimité. Cela sera important pour comprendre comment le projet peut s'harmoniser avec les priorités, les objectifs et les aspirations de la collectivité.
 - Les études de la Phase 2 dresseront un inventaire des ressources requises pour soutenir la mise en oeuvre sûre du projet et la SGDN évaluera si l'investissement nécessaire pour atteindre cet objectif dans la région constitue un usage raisonnable et prudent des fonds disponibles. Cette évaluation examinera entre autres les coûts de conception, de construction et d'exploitation de l'installation propres à chaque site; les coûts de la mise à niveau des infrastructures de transport et d'autres aménagements; et les coûts liés à l'investissement requis pour favoriser le bien-être de la collectivité et de la région.
- L'intérêt et le dialogue dans la collectivité et la région peuvent-ils se maintenir au cours des phases subséquentes d'étude, lesquelles s'échelonneront sur plusieurs années et plusieurs cycles d'élection?
 - Le projet exige un intérêt et une participation soutenus de la part de la collectivité dans le cadre d'un processus d'apprentissage qui se poursuivra pendant une longue période. Des activités intensives d'engagement seront menées au cours des études de la Phase 2 pour mieux évaluer la capacité de soutenir cet intérêt et cette participation.
- Peut-on soutenir les conditions sociales et politiques nécessaires à l'élargissement de l'étude à la plus grande région, ce qui suppose la collaboration de la collectivité, des collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et des municipalités environnantes à la mise en oeuvre du projet?

- Au-delà d'un intérêt et d'une participation soutenus, le Projet de la GAP exige que ceux qui seront ultimement touchés par le projet soient capables de travailler ensemble à envisager et à planifier sa mise en oeuvre dans la région. Des activités poussées d'engagement menées en collaboration avec les collectivités de Blind River, d'Elliot Lake, de Manitouwadge et de White River au cours des études de la Phase 2 permettront de mieux cerner la capacité de ces régions à former le type de partenariat nécessaire à la progression du projet dans leurs régions.

Et maintenant

Étapes suivantes pour les collectivités

Plus de quatre ans après le lancement du processus de sélection d'un site, les collectivités faisant l'objet de ce rapport sont parvenues au terme des Évaluations préliminaires de la Phase 1 et des décisions ont été prises concernant le nombre réduit de collectivités qui feront l'objet de la prochaine phase d'études.

D'après les résultats des études de la Phase 1, quatre des six collectivités intéressées dans les régions étudiées sont jugées fortement susceptibles de répondre aux exigences du Projet de la GAP. Ces collectivités et régions feront l'objet d'études plus détaillées pour explorer de manière plus approfondie leur aptitude à accueillir le projet. La SGDN est impatiente de discuter des étapes suivantes avec Blind River, Elliot Lake, Manitouwadge et White River et d'examiner avec elles le programme de la Phase 2.

La SGDN tient à reconnaître le leadership assumé par chacune de ces collectivités, qui ont contribué largement à tracer la voie à suivre et à faire avancer le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Un bilan continu

Dans le cadre d'une séquence pluriannuelle d'activités d'engagement et d'évaluations, la SGDN et les collectivités continueront de dresser un bilan de leurs constats. Cela permettra d'orienter progressivement les études plus détaillées vers les secteurs les plus susceptibles de répondre aux exigences et, au fil du temps, d'arriver à un site de prédilection sûr unique, au sein d'une collectivité informée et consentante.

Les résultats des Évaluations préliminaires de la Phase 1 guident les décisions précoces d'où continuer les études plus détaillées parmi le sous-ensemble des collectivités ayant exprimé l'intention de participer au processus de sélection d'un site. Un nombre réduit de collectivités qui sont les plus susceptibles de pouvoir répondre aux exigences du projet feront l'objet des Évaluations préliminaires de la Phase 2, lesquelles comportent des études plus détaillées sur le terrain et des activités élargies de dialogue.

Tout au long du processus, lorsque des constats indiqueront qu'une collectivité est peu susceptible de pouvoir répondre aux exigences du projet, des discussions auront lieu en temps utile pour conclure de manière appropriée les études dans cette région. Les collectivités reconnaissent qu'un processus d'élimination constitue une partie nécessaire et inévitable d'un

processus de sélection d'un site et ont demandé à être régulièrement informées de même qu'à être tenues au courant si des études indiquent que leur candidature n'est pas solide. Par respect et équité pour les collectivités concernées, la SGDN s'est engagée à régulièrement faire le point avec elles tout au long de cette phase de plusieurs années pour examiner les constats des évaluations. Ce processus d'élimination permettra de concentrer les études et les ressources sur les régions les plus susceptibles de se prêter à la mise en oeuvre du projet.

Poursuivre en partenariat

Chacune des collectivités participant aux Évaluations préliminaires a contribué à lancer le processus visant à développer les relations nécessaires à la mise en oeuvre du Projet de la GAP.

En travaillant avec les collectivités intéressées et en approchant de façon préliminaire les collectivités Premières nations et métisses et les municipalités environnantes, la SGDN prend connaissance de la nature et de la forme que devront prendre les partenariats par lesquels le Projet de la GAP sera mis en oeuvre. La portée et l'envergure de la GAP sont telles que sa mise en oeuvre aura non seulement des incidences sur la collectivité locale hôte, mais également sur les collectivités de la région environnante. Les collectivités environnantes et les peuples Premières nations et métisses doivent participer aux décisions sur le projet et à la planification de sa mise en oeuvre si le projet va de l'avant dans la région. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que la région pourra tirer le plus grand bénéfice du projet, que les incidences négatives pouvant en résulter pourront être gérées et que le bien-être à long terme et la viabilité pourront être favorisés d'une manière qui est conforme à la vision d'avenir que s'est forgée la région.

Tout au long du processus, le statut et les droits uniques des peuples autochtones doivent être respectés. Ainsi que le décrit la *Politique de la SGDN sur les Autochtones*, la SGDN reconnaît, respecte et honore le fait que les peuples autochtones – les peuples amérindiens, inuits et métis du Canada – détiennent un statut et des droits distincts, lesquels sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle, 1982*. La SGDN s'est engagée à respecter les droits et les traités des peuples autochtones.

Pendant que la SGDN et les collectivités intéressées mèneront leurs travaux, la participation soutenue des collectivités Premières nations et métisses et des municipalités environnantes au processus d'apprentissage et de décision constituera un volet important de la Phase 2.

Pour que le Canada puisse continuer sur la voie de la mise en oeuvre de la GAP, il faudra mettre à contribution nos meilleures connaissances et nos meilleures compétences collectives, le leadership des collectivités et nos efforts de collaboration les plus déterminés qui soient pour assurer la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien.